

# APPEL À PROJETS

Journées du Matrimoine



Ville de  
Lons le Saunier



## OBJET :

À l'instar **des Journées Européennes du Patrimoine**, la ville de Lons le Saunier vous propose d'associer les collectivités publiques, les institutions culturelles, les équipes artistiques, les acteurs et actrices de la société civile... pour organiser **les Journées du Matrimoine les 17 et 18 septembre 2022**. Conférences, expositions, spectacles, visites... construisons ensemble l'évènement !

### Contexte

L'égalité entre femmes et hommes nécessite une revalorisation de l'héritage des femmes, notamment artistes et intellectuelles. Le Matrimoine rend visible les femmes du passé, réhabilite la mémoire des créatrices et la transmission de leurs œuvres.

Dès lors, Matrimoine et Patrimoine, constituent ensemble notre héritage culturel commun.

Une série de projets, de toutes disciplines, pouvant contribuer à créer l'évènement sur le territoire lédo-nien : rencontres, parcours, expositions, évènements, spectacles, concerts, conférences, visites, lectures, performances, projections, installations... fera l'objet d'une communication à l'échelle de l'agglomération (ECLA).

### Conditions d'éligibilité

L'appel à projets concerne toute proposition mettant à l'honneur les femmes créatrices, penseuses, chercheuses d'hier et d'aujourd'hui, célèbres ou inconnues, réelles ou imaginaires.

### Bénéficiaires

Cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des acteurs culturels (locaux, régionaux ou nationaux), amateurs ou professionnels, et plus largement à toute personne souhaitant mettre à profit sa passion ou sa pratique au service de l'animation de notre ville.

Ces projets peuvent être présentés par :

- Des compagnies artistiques ;
- Des associations ;
- Des artistes entrepreneurs ;
- Des formations musicales ou des membres des établissements d'enseignements artistiques (public ou privé) du territoire ;



# MODALITÉS :

## Sélection des projets

Pour sélectionner les projets, un comité de pilotage sera mis en place. Il sera composé de l'Élu(e) en charge de l'Égalité Femmes/Hommes, de l'Élu(e) en charge de la Culture et de la coordinatrice de l'action culturelle.

Il étudiera l'ensemble des propositions adressées et favorisera la mise en relation des projets artistiques avec les structures culturelles partenaires susceptibles de les accueillir.

Les projets seront sélectionnés sur dossier, au regard de leur pertinence par rapport aux enjeux du Matrimoine et de l'égalité entre les femmes et les hommes, de leur exigence artistique et culturelle et de leur faisabilité technique. Une attention particulière sera portée aux projets reflétant la diversité artistique et culturelle de notre société et aux propositions accessibles au plus grand nombre, y compris aux personnes en situation de handicap.

Les propositions à destination des familles ou à destination du jeune public seront spécifiquement étudiées afin d'offrir aux plus jeunes générations des références et des modèles à même de constituer un héritage culturel plus égalitaire.

Les propositions artistiques et actions culturelles retenues :

- seront confirmées avant le 15 juillet 2022 ;
- devront être organisées par les structures porteuses, dans le respect des obligations sociales et fiscales légales ;
- feront l'objet d'une communication commune permettant de constituer l'évènement des Journées du Matri/Patri-moine 2022, via des supports de communication recensant l'ensemble des propositions ;

La période de candidature sera ouverte du 25 avril au 10 juin 2022 à 12h.

Pour toute proposition de projet, veuillez remplir le formulaire sur le site ci-dessous.

[www.lonslesaunier.fr/appel-a-projets-journees-du-matrimoine/](http://www.lonslesaunier.fr/appel-a-projets-journees-du-matrimoine/)

## Soutien municipal

Quelque soit la proposition, un examen attentif sera effectué et un soutien de la part de la municipalité pourra être envisagé :

- Sur le plan matériel (prêt de barnum, mise en place de barrières, etc...)
- Sur le plan financier, en fonction du coût de l'opération. Ce soutien prendra la forme d'une facturation de prestation dans la limite d'un plafond de 1 000 € TTC.

## Contact

Manon DIONET, coordinatrice culturelle - [culture@lonslesaunier.fr](mailto:culture@lonslesaunier.fr)